



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

A renvoyer complété et signé avec votre curriculum vitae à :
jeunessevacances@lausanne.ch
ou par courrier à :
Service quartiers, jeunesse et familles, Domaine accueil vacances
pl. Chauderon 7a, case postale 5032, 1002 Lausanne

Nom	Prénom
Date de naissance	N° de téléphone
Adresse (Rue, NPA, Ville)	

JE SUIS INTÉRESSÉ-E À TRAVAILLER AU POSTE DE :

- Responsable CA/CAU** Personne au bénéfice d'une formation reconnue
- Monitrice/Moniteur CA/CAU** Dès 18 ans
- Aide-monitrice/Aide-moniteur CA/CAU** Dès 16 ans

JE SUIS DISPONIBLE AUX PERIODES SUIVANTES :

Centres aérés urbains (CAU) 2024	Centres aérés d'été (CA) 2024
==== Relâches === 12 au 16 février 2024 Complet	Été 1 01 au 05 juillet 2024
Pâques 1 02 au 05 avril 2024	Été 2 08 au 12 juillet 2024
Pâques 2 08 au 12 avril 2024	Été 3 15 au 19 juillet 2024
Automne 1 14 au 18 octobre 2024	Été 4 22 au 26 juillet 2024
Automne 2 21 au 25 octobre 2024	Été 5 29 juillet au 02 août 2024 1 ^{er} août fermé
	Été 6 05 au 09 août 2024
	Été 7 12 au 16 août 2024



CONDITIONS D'ENGAGEMENT Casier judiciaire vierge

RÉTRIBUTION (si vous êtes au bénéfice des prestations de la caisse de chômage, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre caisse de chômage car cette rétribution n'est pas considérée comme un salaire.)

Responsable	Selon qualifications et expérience	
Monitrice/Moniteur	1 ^{ère} saison	: CHF 60.- par jour
	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} saison	: CHF 90.- par jour
	5 ^{ème} saison et plus	: CHF 110.- par jour
	(plafond de l'indemnité journalière, supplément compris)	
Aide-monitrice/ Aide-moniteur	Dès 16 ans révolus	: CHF 45.- par jour
	Dès 17 ans révolus	: CHF 50.- par jour
Monitrice/Moniteur	Supplément formation obligatoire*: CHF 5.- par jour	

*** FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MONITRICES/MONITEURS**

Pour travailler dans les structures d'accueil de la Ville de Lausanne, une formation de 6 modules est obligatoire. Il s'agit de

- Développement et besoins des enfants et des jeunes
- Attitudes pédagogiques
- Sécurité physique
- Préparation, animation et évaluation d'une activité
- Rôle du/de la monitrice/moniteur et responsabilités juridiques
- ESPAS : Prévention des abus sexuels

Cet enseignement est proposé en week-end et en soirée par la plateforme Formation Jeunesse Extrascolaire FORJE. Les frais de formation sont pris en charge par la Ville de Lausanne.

Après un entretien avec le responsable des centres aérés et la confirmation de notre part, vous pourrez vous inscrire sur www.forje.ch.

REMARQUE

Date

Signature